

Ecrit par Echo du Mardi le 15 juillet 2021

Pass sanitaire : le festival off informe



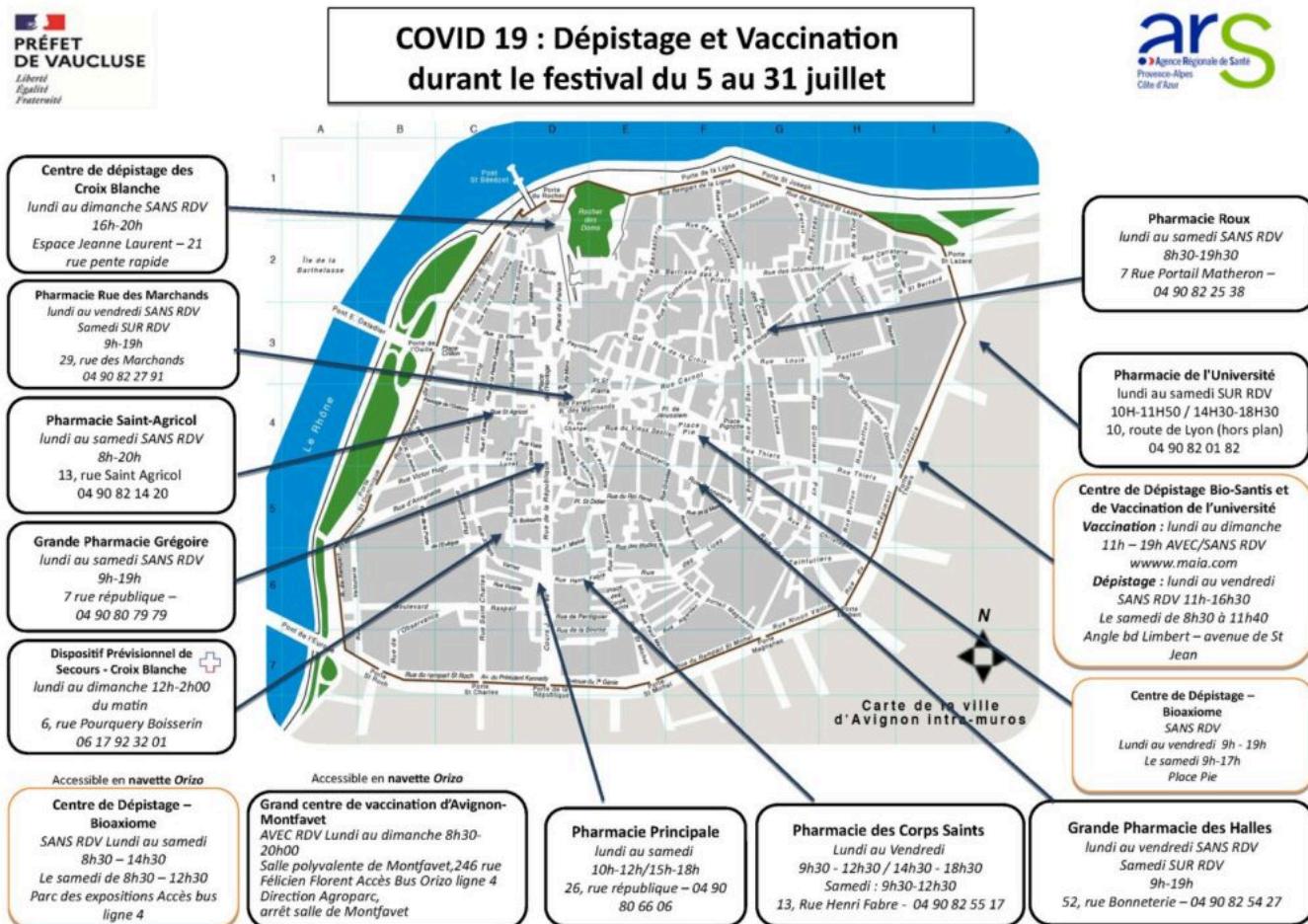
Suite aux dernières annonces du Président de la république, le pass sanitaire sera obligatoire dès le 21 juillet, dans toutes les salles de plus de 50 places. Ces mesures seront donc applicables à tous les théâtres concernés du festival off d'Avignon.

Trois preuves sanitaires sont acceptées : « un test PCR de moins de 72h, un test antigénique de moins de 48h ou une preuve de vaccination de la 2ème dose de plus de 15 jours. » Pour les plus de 12 ans, selon les dernières directives gouvernementales, il faudra pour accéder à un spectacle, un parc d'attractions, un concert ou un festival, avoir été vacciné ou présenter un test négatif récent.

Le centre éphémère de vaccination du boulevard Limbert, installé dans les locaux de la formation continue de l'université, est ouvert à compter de ce 15 juillet, de 10h à 20h avec et sans rendez-vous. Retrouvez ci-dessous la carte des centres de vaccination et de dépistage du Vaucluse.

Ecrit par Echo du Mardi le 15 juillet 2021

A partir du mois d'août, la France imposera ce pass sanitaire aux cafés, restaurants, centres commerciaux, avions, trains, cars, longs trajets et établissements médicaux. Cela concerne les clients, les usagers et les salariés. Et le Président d'ajouter : « en fonction de l'évolution de la situation, nous nous poserons la question de l'extension du pass sanitaire à d'autres activités. »



L.M.